



DANS SA SEANCE DU 06 MAI 2019 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. et Mme De Vestèle, ch. des Mèlèzes 5, pour l'installation d'une pergola.

A pris note

- Des résultats des radars sympathiques installés du 15 avril au 29 avril 2019 à la Rte de Préverenges : le V85 est à 51 km/h, la vitesse maximale à 112 km/h, le taux d'excès de vitesse est de 17.89% ; à la Rte du Lac au droit du 60 km/h : le V85 est à 60 km/h et la vitesse maximale à 130 km/h ; le taux d'excès de vitesse est de 13.14%.

La municipalité